

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **118 (1992)**

Heft 14

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Environnement: de Rio de Janeiro à Genève?

*Par Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef*

Parmi les titres de journaux qu'on survole rapidement, il en est un qui m'a semblé friser le paradoxe, revendiquant pour Genève le titre de capitale mondiale de la protection de l'environnement. **279**

Certes, Rio de Janeiro et le Brésil qui abritent – au moment où sont écrites ces lignes – une conférence mondiale consacrée à ce thème, se signalent par des atteintes à l'environnement faisant peser des menaces sur toute la planète et ne paraissent donc pas propres à vraiment inspirer les participants par l'exemple. Mais les Brésiliens ont au moins l'excuse d'une détresse si immédiate et profonde que, pour une partie importante de la population, la déforestation ou l'effet de serre font figure de dangers parfaitement abstraits.

Toutes proportions gardées, les Genevois assument une responsabilité plus grande que les Brésiliens dans les atteintes à leur environnement respectif; leur comportement devrait se modifier profondément pour qu'ils puissent faire état avec quelque vraisemblance de leur fibre écologique pour vouloir abriter durablement une institution internationale pilote dans ce domaine. Une tradition vieille de trois quarts de siècle en a fait de nouveaux centaures, mi-hommes mi-voitures, apparemment infirmes lorsqu'ils quittent l'espace douillet de leur véhicule. Pour un piéton, la moindre distraction risque d'être punie de mort, le gain de 45 secondes entre Grange-Canal et la Servette justifiant toutes les imprudences – et toutes les infractions (pour ne pas mentionner l'infarctus).

Au moment où l'approvisionnement en eau de la planète est enfin perçu comme un défi majeur, les Genevois s'entre-déchirent pour savoir comment faire franchir la rade aux automobiles. Faisant fi des expériences d'autrui, ils veulent ignorer la règle selon laquelle toute amélioration des conditions de circulation entraîne une augmentation du volume de cette dernière. Si l'on considère la surface du canton, on ne peut choisir que l'emplacement, et non l'ampleur, des bouchons de demain.

Une volonté (ou n'est-ce qu'une velléité?) semble se manifester au bout du lac en faveur des transports publics. Si elle ne s'accompagne pas de plans pour la modération des déplacements, elle ne fera que retarder les inéluctables échéances. L'écologie implique impérativement un renoncement au mythe de la croissance indéfinie qui constitue la religion des économistes. Or pourquoi Genève, dont on a quelque peu oublié le titre de Rome protestante, souhaite-t-elle devenir la Rome de l'écologie? Au nom de l'intérêt économique d'une telle implantation et du prestige qui pourrait lui être lié!

A l'échelle mondiale, c'est aussi sur des critères économiques que se fondent les Etats-Unis pour refuser à Rio la signature d'un accord sur la «biodiversité». En d'autres termes, la disparition d'espèces animales et végétales est acceptable, mise en balance avec le coût de sa prévention...

Libre à l'humanité de courir le risque de sa disparition: peut-elle toutefois s'autoriser à étendre ce droit de vie et de mort à l'ensemble de la création?